

EXTRAIT du PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY

**Nombre de membres en
exercice:** 38

Séance du 04 mars 2020

Présents : 28

Votants: 23

Date de la convocation

27 février 2020

Date d'affichage

27 février 2020

Nombre de votes

Pour : 12

Contre : 11

Abstentions : 6

L'an deux mille vingt et le quatre mars, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la Salle des fêtes de Montfaucon, sous la présidence de Monsieur Georges FOURRE.

Sont présents: Nicolas LEFRANC, Patricia LOISEAU, Claude LANGRENE, Georges FOURRE, Marie FOURRE-SANCHEZ, Jacques HERDHUIN, Marie-Josèphe NAUDE, Gérard DIDIER, Marie-Christine RIBOULOT, Marc-Hervé REY, Elisabeth CLOBOURSE, Roger BERNON, Christian TREHEL, Philippe BRU, Jean-Jacques DREVET, Monique SENDRON, Olivier DEVRON, Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Olivier CASSIDE, Jean-Pierre PERICART, Pierre BOURGEOIS, Claude PAUDIERE, Philippe MENVEUX, Sylvain LETENDRE, Brigitte MARY, Chantal HOCHET, Jean PLATEAUX

Excusés: Philippe GUYON, Emeric LUQUIN, Catherine CHARLES ALFRED, Gérard THERON

Elus ayant donné pouvoir : Jean-Claude BERAUX par Marie-Christine RIBOULOT

Le secrétariat a été assuré par : Jean PLATEAUX

Objet: SPED : mise en place de tarifs complémentaires - DE 2020 06

Monsieur Plateaux, Vice-Président en charge de l'environnement, rappelle que lors des discussions sur l'évolution de la REOMI, il avait été évoqué avec la commission de la mise en place d'une tarification spécifique pour les commerçants et la possibilité d'un accès de tous les habitants collectés en porte à porte, aux conteneurs de déchets ménagers semi-enterrés ou aériens.

Concernant les commerçants, il est proposé de collecter les cagettes en bois, le polystyrène et les cartons à hauteur de 0.5 m3 maximum par collecte sous la forme d'un forfait de 8 €. Une reprise gratuite des piles et ampoules pourra être réalisée simultanément. Le service fonctionne avec la carte de déchèterie.

Les commerçants devront effectuer une demande à chaque fois lorsqu'ils auront besoin du service. Le jour de passage sera déterminé par la communauté de communes.

Concernant l'accès aux conteneurs de déchets ménagers semi-enterrés ou aériens, à l'ensemble des habitants collectés en porte à porte, il est proposé un coût à chaque ouverture de 2.50 € pour les conteneurs acceptant des sacs de 50 litres et 1.50 € pour les conteneurs acceptant des sacs de 30 litres. C'est un service supplémentaire proposé aux habitants collectés en porte à porte leur permettant d'effectuer des dépôts occasionnels. L'ouverture des conteneurs se fait à partir de la carte permettant l'accès à la déchèterie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- FIXE le tarif forfaitaire suivant pour la collecte multi matériaux (cagettes en bois, polystyrène et cartons) en porte à porte pour les commerçants : 8 € pour 0.5 m3 maximum
Une reprise gratuite des piles et ampoules pourra être réalisée simultanément.
- FIXE les tarifs suivants pour l'accès aux conteneurs de déchets ménagers semi-enterrés ou aériens pour les habitants collectés en porte à porte dans le cadre d'un service supplémentaire :
 - * 2.50 € par dépôt d'un sac de 50 L maximum dans un point d'apport volontaire (colonne semi-enterrée)
 - * 1.50 € par dépôt d'un sac de 30 L maximum dans un point d'apport volontaire (colonne aérienne)
- AUTORISE la mise en application de ces nouveaux tarifs à compter du 1er avril 2020.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations, les membres

présents.	RF
Pour le Président	Château-Thierry
Fait à Charly-sur-Marne, le 09 mars 2020	
Date de réception de l'AR: 09/03/2020	
002-240200584-20200304-DE 2020_06-DE	



Le Président,
Georges Fourré